# La Pologne et la République tchèque redéfinissent leur frontière commune

**Description**

Par Horia-Victor Lefter (sources : *Sputnik, Telegraph, TheNews.pl*)

La frontière entre la Pologne et la République tchèque devrait bientôt retrouver sa ligne courbe antérieure à 1958. Une réalité si le gouvernement polonais approuve la liste de terrains que les autorités tchèques seraient prêtes à céder pour régler un différend ouvert par Moscou il y a maintenant soixante ans. En effet, l'Union soviétique avait effectué dans les années 1950 un ajustement de la frontière entre les États satellites afin que celle-ci soit plus facile à surveiller. Un accord avait alors été signé, la Pologne renonçant à une surface de 1.205 hectares de prairies, et la Tchécoslovaquie à seulement 838 hectares.

Depuis la fin de la guerre froide, ni la Tchécoslovaquie ni, ensuite, la République tchèque ne se sont hâtées de faire les démarches nécessaires à la rectification de cette modification. Pour autant, les Tchèques n'ont jamais mis en cause les prétentions polonaises sur les 367 hectares restants à leur profit. Mais il a fallu attendre 2008 pour que, pour la première fois, le ministre tchèque de l'Intérieur annonce que le gouvernement allait procéder à la sélection de terrains à céder à la Pologne. Avant de se raviser et de faire une proposition de compensation financière, offre vite rejetée par Varsovie. Pour éviter toute tension, les autorités tchèques ont alors fait connaître leur souhait de rester en bonnes relations avec la Pologne et ont à nouveau dressé une liste de terrains susceptibles d'être cédés.

Si l'emplacement précis des hectares envisagés par le gouvernement tchèque reste pour le moment confidentiel, les rumeurs se concentrent sur une zone actuellement propriété de l'État et louée à des fermiers. Le transfert ne sera donc pas sans conséquences puisqu'il privera ces derniers de leur source à la fois de travail et d'eau. Localement, certains dénoncent d'ailleurs la méthode adoptée par l'État tchèque, la sélection des terrains ne s'opérant pas toujours en concertation avec les municipalités.

La liste précise des terrains est actuellement en cours d'analyse par Varsovie qui veut s'assurer notamment que chaque lopin est adjacent au territoire national polonais. Le gouvernement tchèque s'est engagé à ajouter 40 hectares de dédommagement, la qualité des terrains transférés en 1958 et celle des lopins proposés aujourd'hui n'étant pas forcément la même.

**date créée**
08/03/2015
**Champs de Méta**